CC du Canton de la Ferté Fresnel (Siren : 246100598)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Ferté-Frênel
Arrondissement	Argentan
Département	Orne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/1996
Date d'effet	01/01/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel LE GLAUNEC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue de L'Aigle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61550 LA FERTE FRESNEL
Téléphone	02 33 34 70 23
Fax	02 33 34 89 00
Courriel	cdc.cantonfertefresnel@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 458
Densité moyenne	21,60

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Anceins (216100032)	236
61	Bocquencé (216100479)	150
61	Couvains (216101360)	175
61	Gauville (216101840)	609
61	Glos-la-Ferrière (216101915)	561
61	Heugon (216102053)	241
61	La Ferté-Frênel (216101675)	663
61	La Gonfrière (216101931)	297
61	Monnai (216102822)	236
61	Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (216103861)	490
61	Saint-Nicolas-des-Laitiers (216104349)	92
61	Saint-Nicolas-de-Sommaire (216104356)	271
61	Touquettes (216104885)	84
61	Villers-en-Ouche (216105064)	353

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Sanitaires et social
- Action sociale *POLITIQUE SOCIALE a) la gestion, dans les conditions définies par le règlement intérieur, de l'aide sociale légale et la prise en charge du contingent départemental. Les communes garderont la gestion de l'aide sociale facultative et, dans ce cadre, chaque CCAS qui restera propriétaire de ses biens pourra accorder des aides particulières. b) l'aide aux associations, oeuvrant sur le territoire de la CDC c) l'accueil, l'hébergement des personnes âgées et la prise en charge du fonctionnement et de l'investissement de la maison de retraite de GLOS LA FERRIERE. La maison de retraite de GLOS LA FERRIERE étant gérée par le CIAS, le budget de cet organisme devra être autonome.*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *- Sont considérés d'intérêt communautaire, les zones existantes propriété de la communauté de communes et toute zone à venir répondant, au choix, à l'un des critères suivants : . les zones de plus de 2 hectares d'un seul tenant . les zones situées en bordure d'une voie structurante . la reprise de friche industrielle dont l'aménagement ou la reconversion nécessite des financements d'un montant supérieur à 100 000 euros. - La création, l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de bâtiments à usage économique sur les zones d'activités communautaires. - L'adhésion à tous organismes destinés à promouvoir le développement économique - La mise à jour des offres foncières sur les base de données départementales.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Sont considérés d'intérêt communautaire, les zones existantes propriété de la communauté de communes et toute zone à venir répondant, au choix, à l'un des critères suivants : . les zones de plus de 2 hectares d'un seul tenant . les zones situées en bordure d'une voie structurante . la reprise de friche industrielle dont l'aménagement ou la reconversion nécessite des financements d'un montant supérieur à 100 000 euros. - La création, l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de bâtiments à usage économique sur les zones d'activités communautaires. - L'adhésion à tous organismes destinés à promouvoir le développement économique - La mise à jour des offres foncières sur les base de données départementales.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

- Activités péri-scolaires

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Plans locaux d'urbanisme

- Constitution de réserves foncières

- Organisation des transports non urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

L'entretien et le balisage des chemins de randonnée, dès lors que ceux-ci figurent dans le topoguide du Pays d'Ouche Nord.

Développement touristique

- Tourisme

SPORTS TOURISME LOISIRS a) la mise en oeuvre des projets visant au développement du tourisme (promotion, aménagement, accueil, aide à l'hébergement). L'intérêt communautaire se limitera à la mise en place de petits équipements d'un coût ne dépassant pas 15 000 euros ttc, hors subventions. b) La communauté de communes pourra apporter un concours financier à toute commune ou à tout particulier désirant aménager des gîtes ou des chambres d'hôtes. c) Sont d'intérêt communautaire, les équipements sportifs et culturels qui font partie d'un programme d'équipement, décidé et engagé par la communauté de communes, et dont le rayonnement se développe sur l'ensemble du terrtoire de la CDC. La CDC permet l'accès à la piscine des enfants des écoles de son territoire, en prenant en charge le transport et l'entrée. Le transport des enfents des écoles vers les équipements sportifs et culturels définis ci-dessus,est également pris en charge, à temps choisi par la CDC. d) Dynamiser la diffusion et favoriser l'accès aux pratiques culturelles en milieu rural : - spectacles et animations programmés par la CDC - équipement de la salle communautaire permettant la diffusion de spectacles et l'accueil d'expositions. e) Créer l'évênement : - pour valoriser le patrimoine culturel local - pour valoriser la dynamique culturelle en développant les partenariats avec les associations culturelles du territoire, - en travaillant avec des professionnels pour des programmes de qualité.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

HABITAT ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE a) l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'habitat visant à répondre aux besoins en logements neufs et anciens et à assurer une répartition équitable entre les communes. Les actions d'intérêts communautaires sont : . la mise en place de l'OPAH . un fonds de concours pour permettre aux communes la viabilisation de terrains destinés à la construciton de logements locatifs dans la limite de 5 logements par commune et par an. b) l'étude et la réalisation d'un schéma d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la communauté de communes. Celui-ci ayant été réalisé, toute modification de ce zonage restera de la compétence communale. La mise en place et la gestion du SPANC c) prise en charge de l'élimination des déchets ménagers (collecte et traitement) d) étude des bassins versants des rivières traversant le territoire de la communauté de communes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
61	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Argentan Pays d'Auge ornais et Pays d'Ouche (200048643)		54 263
61	SMIRTOM de la Région de L'AIGLE (256102179)	SM fermé	47 968

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)